



REIBEL S.A. est agréé en tant que fournisseur d'énergie en Région bruxelloise

- *La licence octroyée par le gouvernement bruxellois est illimitée en durée et en quantité ;*
- *Fort d'un contrat de fourniture déjà conclu avec un producteur étranger, REIBEL S.A. commencera par approcher une clientèle « B2B » (multinationales, PME, organismes...);*
- *Dans une seconde phase, la société prévoit d'élargir son offre aux particuliers ;*
- *Avant la fin de l'année, REIBEL S.A. sollicitera l'octroi une licence similaire auprès des autorités flamandes.*

Bruxelles, le 15 mai 2007. Sur proposition de sa ministre de l'énergie Evelyne Huytebroeck, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a octroyé, en date du 19 avril 2007, une licence de fourniture d'électricité à REIBEL S.A. et sa branche énergétique, BELPOWER.

Cette autorisation s'ajoute à celle qui lui avait été accordée en janvier dernier par la Région wallonne, mais au contraire de cette dernière, aucune limitation de puissance n'a été imposée à REIBEL S.A.. De même, l'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale stipule expressément que la licence est octroyée pour une durée indéterminée.

Grâce à un premier contrat de fourniture conclu avec un producteur étranger, REIBEL S.A. pourra dans un premier temps satisfaire les besoins énergétiques d'une clientèle « B2B » composée d'une multitude d'organismes ainsi que d'entreprises, petites, moyennes et grandes.

Dans une seconde phase, c'est-à-dire après avoir apprécié la réaction du marché et adapté ses structures en conséquence, REIBEL S.A. prévoit d'élargir son offre aux particuliers.

A cet effet, des pourparlers ont été entamés avec deux autres fournisseurs potentiels, en Allemagne et en France.

Une même cellule commerciale sera chargée de réaliser des contrats de fourniture d'énergie en Wallonie et sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. REIBEL S.A. sollicitera également l'octroi d'une licence de fourniture d'électricité auprès de la Région flamande avant la fin de cette année.

Le vaste mouvement de restructuration que connaît aujourd'hui le secteur de l'énergie, avec notamment la perspective de fusions entre les Néerlandais Nuon et Essent ou les Français Suez et Gaz de France, complique considérablement l'établissement d'un plan d'affaires pertinent. Le conseil d'administration de REIBEL N.V. s'engage néanmoins à faire le point sur la situation à la fin de l'année 2007, et estime qu'en tout état de cause, la restructuration en cours ne peut lui être que favorable.

La société REIBEL S.A. est active dans les métiers de la logistique, au sens le plus large du terme. Sa filiale BELPOWER a pour ambition de devenir un acteur-clé dans le domaine de la production et de la commercialisation d'énergies renouvelables en Europe. En novembre 2005, l'action REIBEL a été introduite sur le segment Marché Libre d'Euronext Brussels au prix de souscription de 3,81 euros.

Pour toute information complémentaire :

Giovanni Esposito, CEO,

Tél. : +32 (0) 2- 421.99.16

Fax. : +32 (0) 2- 426.14.93

Mail. : giovanni.esposito@reibel.be